

1. *Débitrice:* **Société coopérative les Itagnes, 3960 Sierre**
2. *Lieu et date de la mise aux enchères:* 3960 Sierre, 27.08.2008
3. *Salle de l'enchère:* 15.00 Heure, Restaurant "Le Bourgeois", av. du Rothorn 2
4. *Délai de production:* 20 jours dès la publication
5. *Objets des enchères:* Immeuble sis à Sierre sur la Commune de Sierre
Sur la parcelle de base n° 594, plan n° 5, nom local: Glarey, commune de Sierre
Garage (ss) c) 1086 m2, habitation a) 378 m2, habitation b) 378 m2, place 1093 m2
Il s'agit de 4 locaux commerciaux au rez-de-chaussée de l'immeuble "Alexandra A et B" sis à la route du Simplon 23 et 25 à Sierre.
- Lot n° 1
PPE n° 24647: quote-part 42/1000 du n° 594, fol. 5, commune de Sierre
Rez-de-chaussée: magasin n° 40 (81)
PPE n° 24644: quote-part 5/1000 du n° 594, fol. 5, commune de Sierre
Sous-sol: dépôt n° 21
Ces deux PPE forme une entité indissociable
Estimation officielle: Fr. 274'000.00
- Lot n° 2
PPE n° 24648: quote-part 28/1000 du n° 594, fol. 5, commune de Sierre
Rez-de-chaussée: magasin n° 41 (82)
PPE n° 24649: quote-part 31/1000 du n° 594, fol. 5, commune de Sierre
Rez-de-chaussée: magasin n° 42 (83)
Ces deux PPE forme une entité indissociable
Estimation officielle: Fr. 346'000.00
- Lot n° 3
PPE n° 24650: quote-part 42/1000 du n° 594, fol. 5, commune de Sierre
Rez-de-chaussée : magasin n° 43 (84)
PPE n° 24646: quote-part 7/1000 du n° 594, fol. 5, commune de Sierre
Sous-sol: dépôt n° 39
Ces deux PPE forme une entité indissociable
Estimation officielle: Fr. 303'000.00
- Lot n° 4
PPE n° 24651: quote-part 28/1000 du n° 594, fol. 5, commune de Sierre
Rez-de-chaussée: magasin n° 44 (85)
PPE n° 24652: quote-part 27/1000 du n° 594, fol. 5, commune de Sierre
Rez-de-chaussée: magasin n° 45 (86)
PPE n° 24645: quote-part 12/1000 du n° 594, fol. 5, commune de Sierre
Sous-sol: dépôt n° 32
Ces trois PPE forment une entité indissociable
Estimation officielle: Fr. 382'000.00
La réalisation est requise ensuite de poursuites d'un créancier hypothécaire en 1er rang.
6. *Remarques:* Les enchérisseurs devront se munir d'une pièce d'identité, et, pour les sociétés, d'un extrait récent du registre du commerce.
Nous attirons leur attention sur les dispositions légales concernant l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger ou des sociétés suisses considérées comme étrangères en raison d'une participation étrangère prépondérante.
Paiement au comptant d'un acompte de 10% et de 2% d'avance de frais d'enchères lors de l'adjudication, le solde dans le mois avec intérêts à 5%.
Les conditions de vente seront déposées à l'office des poursuites de Sierre dès le 6 août 2008.
Les personnes qui désirent visiter l'immeuble mis en vente devront s'annoncer à l'office des poursuites, au plus tard pour le 4 août 2008.

Office des poursuites du district de Sierre
3960 Sierre

(04485970)